



Le 2 avril 2025

Le Maire de Lézignan-Corbières  
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil municipal à laquelle vous êtes priés de bien vouloir participer se tiendra :

**Le mardi 15 avril 2025 à 18h**  
**Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch**

Vous trouverez en pièces jointes, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la note de synthèse servant de base à la délibération du conseil municipal accompagnée d'une note de synthèse détaillée relatives aux différents budgets (article L.2313-1 du CGCT) ainsi que le projet de budget (Budget Principal) qui figurera parmi les questions portées à l'ordre du jour de cette séance.

Je vous rappelle qu'en application de l'article L5217-10-4 du CGCT, le délai de communication du projet de budget principal en référentiel M57 à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours calendaires.

### Ordre du jour partiel

#### Finances

##### 1. Budget principal 2025 – Annexes

Je vous précise également qu'une seconde convocation comportant des questions supplémentaires portées à l'ordre du jour vous sera adressée dans le délai réglementaire des 5 jours francs avant la séance du 15 avril 2025. Cette convocation comportera les projets de budgets relatifs aux Budget annexe de l'eau potable et budget de l'assainissement qui sont élaborés selon le référentiel M49 non soumis à la règle de transmission des 12 jours préalables.

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Gérard FORCADA**

